

RGPD Module 4

« Que faire en cas de fuite de données ? »

Public cible : Multidisciplinaire

Formateurs : Emeraude Camberlin, Juriste

Dr Philippe Jongen, Directeur médical chez RSW/FRATEM et responsable du projet ESW

Une fuite de données est appelée dans le RGPD une violation de données à caractère personnel. Il s'agit de toute violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données.

Aucun prestataire de soins n'est à l'abri d'une fuite de données qui pourrait engendrer un impact critique pour les droits et libertés des patients ainsi que pour la continuité des activités du prestataire de soins.

Au terme de cette formation, je serai capable de comprendre :

Quand parle-t-on de « fuite de données » ?

Dans quels cas une violation de données doit-elle être notifiée et à qui ?

Comment remédier à la violation des données ?

Quelle est l'ampleur des obligations en cas de violation ?

Quel est le risque de sanction ?

Seront également abordés :

Les outils créés et l'aide apportée par ESW dans votre démarche de conformité avec le RGPD

Les documents ressources à consulter.

La formation sera suivie d'un temps de questions/réponses.